



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Note d'information n° DGOS/P3/AS3/2026/49 du 28 avril 2026 relative au déploiement des filières psychiatriques du Service d'accès aux soins (SAS)

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie
et des personnes handicapées

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
des agences régionales de santé (ARS)

Référence	NOR : SFHH2611717N (numéro interne : 2026/49)
Date de signature	28/04/2026
Émetteur	Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées Direction générale de l'offre de soins (DGOS)
Objet	Déploiement des filières psychiatriques du Service d'accès aux soins (SAS).
Contacts utiles	Sous-direction de la prise en charge hospitalière et des parcours ville-hôpital Bureau de la prise en charge en santé mentale et des publics vulnérables (P3) Emma LUCCIONI Mél. : DGOS-P3@sante.gouv.fr Sous-direction de l'accès aux soins et du premier recours Bureau de la médecine d'urgence et des soins non programmés (AS3) Chloé MICALLEF Mél. : DGOS-AS3@sante.gouv.fr
Nombre de pages et annexe	2 pages + 1 annexe (1 page) Annexe : Trame de projet de filière psychiatrique du Service d'accès aux soins (SAS)
Résumé	Cette note vise à poursuivre la généralisation des filières psychiatriques du SAS sur le territoire.
Mention Outre-mer	Le texte s'applique à l'ensemble des Outre-mer.
Mots-clés	Service d'accès aux soins (SAS) ; soin non programmé ; urgence ; lien ville-hôpital ; psychiatrie.
Classement thématique	Établissement de santé / Organisation
Textes de référence	- Article L. 6311-3 du Code de la santé publique ; - Articles D. 6311-33 à D. 6311-40 du Code de la santé publique ;